

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
<http://www.swisstribune.org>

Recommandé  
Tribunal Arrondissement de la Broye  
Madame la Présidente  
Sonia Bulliard Grosset  
Rue de la Gare 1  
Case postale 861  
1470 Estavayer-le-Lac

Estavayer-le-Lac, le 27 décembre 2017  
[http://www.swisstribune.org/doc/171227DE\\_TB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/171227DE_TB.pdf)

Votre décision datée du 7 décembre 2017

Madame la Présidente du Tribunal,

Votre décision<sup>1</sup> datée du 7 décembre 2017, concernant mes déterminations<sup>2</sup> du 19 septembre 2017, m'a été notifiée le 19 décembre 2017.

Vous saviez que votre code de procédure ne peut pas prendre en compte les relations cachées qui lient les avocats, membres de confréries, aux Tribunaux et pourtant vous avez appliqué ce code de procédure pour prendre votre décision.

Vous savez également que dans ce contexte donné, votre code de procédure ne permet pas de recourir devant des Tribunaux neutres et indépendants comme cela a été établi dans le cadre du traitement de la demande<sup>3</sup> d'enquête parlementaire, pourtant vous voulez imposer cette voie en occultant le contexte de ce jugement.

Pour le public qui nous lit, je précise qu'il peut prendre connaissance du contexte donné notamment sous le lien internet suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Faisant référence à ce contexte donné décrit en partie par l'ensemble des documents accessibles au public sous le lien ci-dessus, faisant aussi référence au contenu de l'ensemble des correspondances que nous avons échangées depuis que je vous connais, par la présente, je vous informe que je vais contester votre décision datée du 7 décembre 2017 par plainte pénale pour différentes infractions,

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/171207TB\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/171207TB_DE.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170919DE\\_TB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170919DE_TB.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)

dont l'abus d'autorité, la contrainte, l'atteinte à la dignité humaine, etc..., devant un Tribunal neutre et indépendant.

Je vous fais observer que vous ne savez pourquoi vous êtes née, sans cela vous ne seriez pas tombée sur ce dossier et vous ne l'auriez pas traité de cette façon. Il vous reste très peu de temps pour répondre à cette question par vous-mêmes.

J'espère que vous êtes consciente qu'une application numérique pourrait vous remplacer et faire faire des économies substantielles à notre Canton lorsque vous prenez une telle décision. Par contre, il serait difficile de faire une application numérique qui remplace un juge qui respecte les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale dans ses décisions.

J'envoie la copie de ce courrier à la Présidente de la Confédération, Madame Doris LEUTHARD et au Président de l'Assemblée fédérale, M. Dominique de BUMAN, qui ont la compétence de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces relations cachées qui lient les membres de confréries aux Tribunaux et qui leur permettent de commettre des crimes en toute impunité avec le pouvoir des Tribunaux.

Je leur demande de prendre les mesures nécessaires pour que mes droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale soient respectés.

J'envoie également copie de ce courrier au Président du Grand Conseil fribourgeois, M. Bruno BOSCHUNG qui est au courant de la violation des droits fondamentaux avec ces relations cachées qui lient Me Patrick Foetisch aux Tribunaux.

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations cordiales.

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/171227DE\\_TB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/171227DE_TB.pdf)